



La villa La Belle Rachée devient Kommandantur

Kommandantur principale est à Enghien. L'armistice a été signé le 17 juin. Le Maréchal Pétain a reçu les pleins pouvoirs et les conditions de l'armistice ne sont pas encore connues, mais les Domontois commencent à revenir. La commune n'a subi aucune destruction. Toutes les structures de la vie locale sont arrêtées, ni courrier, ni téléphone. Pas d'école, ni train, ni travail. Plus d'essence, plus d'approvisionnement dans les commerces désertés. Dix jours de peur, de désert et d'anarchie. Les Allemands font la police. Ils ont reçu comme consigne de prendre les vaincus en douceur. Ils vont désigner une administration provisoire. L'officier de la Wehrmacht convoque tous les hommes présents dans la commune, sur la place de la mairie, le samedi 22 juin, au matin. Un compte-rendu manuscrit rédigé peu après indique en effet : *“ En présence d'un Lieutenant-Colonel, représentant la Kommandantur établie à la Belle Rachée, un comité a été constitué en attendant l'arrivée de la Municipalité. Ce Comité a été élu par acclamations de la population présente et ont été désignés : messieurs Maréchal Georges, Président, Tibac, Léquevain, Martin Eugène, Fert Jules, Hesse, Weber, interprète, Pigeard Henri, Guimier Emile, Delbaud Eugène et Madame Lemaire Henriette, membres. Roche Marcel, agent de liaison, motobécane. Tous ces membres ont reçu de la Kommandantur, par écrit, une invitation*

à faire tout leur possible pour assurer le bien-être de la population, cet écrit date du 23 juin 1940. La Préfecture a donné son accord le 24 juin. Tous ces actes ont été portés à la connaissance de tous par voie d'affiches dactylographiées à la Mairie et aux écoles de l'avenue Curie ”.

Un comité d'administration provisoire

Parmi ces personnes, volontaires ou non, qui assureront la continuité de la collectivité, aucune n'a l'habitude des affaires publiques. Choisis par hasard, plus que par compétence, des commerçants, un dessinateur, un conducteur de voitures, une dactylo ; le président, âgé de 53 ans, était inscrit comme magasinier au recensement de 1931. Le nouveau comité a dû tenir le jour même, 22 juin, une réunion dont le compte-rendu a été affiché : c'est probablement ce texte que nous avons retrouvé et que nous reproduisons in extenso. Ces neuf consignes constituent en quelque sorte la nouvelle règle de la vie sociale domontoise sous la botte allemande, mais il répond aussi à un besoin de sécurité. Le lendemain, ces douze personnes, font appel au Préfet.⁽²⁰⁾

"Monsieur Destreil, maire de Domont étant parti, ainsi que tout le Conseil municipal, par suite de l'évacuation de la ville de Domont, la Kommandantur s'est donné le droit de nommer un Maire provisoire ainsi qu'un comité qui est reconnu par la Kommandantur et nommé par la population. Nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir faire le nécessaire afin d'apostiller cette demande de reconnaissance du comité et de nous donner la marche à suivre pour le bon fonctionnement de la municipalité et une première mise de fonds sous forme de subvention pour l'achat de denrées de première nécessité. Signé : Maréchal".

Nous n'avons trouvé que deux traces écrites de l'activité de ce comité : il a nommé un gardien à la propriété Bancel et, le 28 juin, il a procédé à une vente des produits de l'épicerie

20 - Orthographe corrigée. La lettre n'est pas sur papier à en-tête ; elle porte deux tampons de la mairie, et, au dos, Lu et approuvé, Oberleutnant und kommandant, signature illisible et cachet.